#### Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2016**

<u>Date de convocation</u>: 14 janvier 2016 <u>Date d'affichage</u>: 14 janvier 2016

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS:**

En exercice: 18 Présents: 16 Votants: 18

L'an deux mil seize, le dix- neuf janvier à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LE COMPAGNON, Maire.

#### **Etaient présents:**

Mesdames et Messieurs LE COMPAGNON, DEGIVRY, MARCHAND, LONG, ESTADIEU, BERNARD-HAMONOU,

Mesdames et Messieurs, GOAVEC, DUCHEMIN, NORDBERG, FRAPIER, LAVAUD, DUPONT, GOBLET, BRUN-BARONNAT, VAN DEN BROEK PASQUET et GIRAUD.

#### Absents excusés:

Monsieur DUBOËLLE ayant donné pouvoir à Monsieur ESTADIEU Madame BAUDOUIN ayant donné pouvoir à Madame MARCHAND

.....

Madame VAN DEN BROEK PASQUET a été élue Secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité, suivent les signatures

Délibération :  $N^{\circ}: 2187-16$ 

#### Objet: EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF M14 2016, AVANT SON VOTE

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PREND ACTE** que l'exécutif peut, sur l'autorisation du Conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**AUTORISE** l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A savoir:

Chapitre 21 : 52 294 € Chapitre 23 : 25 835 €

Délibération :  $N^{\circ}$  : 2188-16

Objet: DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, PROGRAMMATION 2016: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE G.DORTET

VU la nécessité d'équiper le personnel enseignant de PC portables, de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux blancs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nécessité d'équiper le personnel enseignant du matériel sus indiqué ;

**SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 auprès de la Préfecture de l'Essonne pour l'acquisition de PC portables, de vidéoprojecteurs interactifs et de tableaux blancs à l'usage des enseignants de l'école G.DORTET.

DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget primitif M14 2016, selon le détail suivant :

Montant total HT	11 545,00 € HT
DETR 30 %	3 463,50 €
Part communale	8 081,50 €
TVA 20 % sur montant total H.T	2 309,00 €
Montant à charge de la commune	10 390,50 € TTC

**DIT** que cette acquisition se réalisera courant 4<sup>ème</sup> trimestre 2016

Délibération :  $N^{\circ}$  : 2189-16

Objet : AIDE EN MATIERE DE TRANSPORTS EN COMMUN ET DE SECURITE ROUTIERE DANS LE CADRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE L'ECOLE G.DORTET

La commune de Fontenay-les-Briis est propriétaire d'une parcelle cadastrée C 1301, d'une superficie de 20 991 m2 située rue de la Coque Salle.

Il est envisagé d'y créer, sur une partie de cette parcelle, un parking de 50 places d'environ 400 m² afin de pallier au manque de stationnement aux abords de l'école G.DORTET.

En effet la création de plusieurs lotissements sur la commune a entrainé une augmentation notable de nombre d'enfants scolarisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **17 voix pour et 1 abstention** (Mme Brun-Baronnat),

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible, au titre de la répartition des amendes de police, pour la réalisation d'un parking rue de la Coque Salle.

**DIT** que les dépenses et recettes seront prévues au Budget communal 2016, selon le détail suivant :

 Montant total HT
  $131\ 984,50\ €$  HT

 Montant de l'aide 80 %
  $105\ 587,60\ €$  

 Part communale
  $26\ 396,90\ €$  

 TVA 20 % sur montant total H.T
  $26\ 396,90\ €$  

 Montant à charge de la commune
  $52\ 793,80\ €$  TTC

Délibération : N° : 2190-16

## Objet : ACQUISITION DU TERRAIN CADASTRE B189 SITUE AU LIEUDIT « BOIS DE QUINCAMPOIX »

La Commune a été informée par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de la mise en vente du terrain agricole cadastré

B189 d'une superficie de 6 295m² situé au lieudit « Bois de Quincampoix » et appartenant à Madame DHERBECOURT Nicole, pour la somme de 13 440,00 € (compris les frais d'intervention de la SAFER).

La commune souhaite acquérir ce bien pour les raisons suivantes :

Cette parcelle jouxte le lotissement des « Eoliennes » et le futur lotissement (parcelles C1075 et C1074) en cours de définition qui disposent et disposeront de chemins d'accès vers la parcelle B189. Par ailleurs, le CR09 accède directement à cette parcelle dans sa partie sud.

La Commune a le projet d'y réaliser un parc animalier proche du centre du bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée B189 d'une superficie de 6 295m² appartenant à Madame DHERBECOURT Nicole au prix de 13 440,00 € et à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

**DIT** que la dépense y compris les frais de notaire sera inscrite au Budget communal 2016.

Délibération :  $N^{\circ}$ : 2191-16

# Objet : ADHÉSION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET/OU POSE DE SIGNALISATION VERTICALE OU HORIZONTALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de la Communauté de Communes de procéder à un appel d'offres commun pour la fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale,

VU l'intérêt présenté par cette proposition et la réponse favorable de certaines de ses communes membres.

CONSIDÉRANT le projet de convention joint à la présente délibération,

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention sus indiquée,

NOMME comme coordonnateur du groupement la Communauté de Communes du Pays de Limours,

**AUTORISE** le coordonnateur à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale,

**NOMME** comme élu siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement :

membre titulaire : Monsieur LE COMPAGNON membre remplaçant : Monsieur ESTADIEU

#### Questions diverses:

Monsieur le Maire informe :

- La Commission des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Limours a entériné la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire DSC. Il est attribué à la commune de Fontenay-les-Briis la somme de 19 837,68 € en section de Fonctionnement.
- Résultats du Budget 2015 : la section de Fonctionnement présente un excédent ainsi que la section d'Investissement ce qui permettra d'épurer le déficit de l'année budgétaire 2014 dû aux retards de versement des subventions liées à la réhabilitation du bâtiment « les Marronniers »
- la Police Municipale et la Gendarmerie de Limours ont chacune leurs domaines de compétence mais collaborent au quotidien. Il est prévu la signature d'une convention entre la Préfecture et la commune qui formalisera cette coopération et précisera les modalités de coordination entre les deux services, la nature et les lieux d'intervention de chacun.
- dispositif « participation citoyenne » : l'équipe municipale souhaite mettre en place ce dispositif. L'idée est de prévenir la délinquance et les cambriolages par l'action de personnes du quartier pour relever les faits inhabituels et en informer les services de gendarmerie. Les gendarmes de la brigade de Limours seront invités, lors de la prochaine séance du Conseil, à exposer ce principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.